

Bravo pour votre mobilisation !

Grâce à vous, grâce à votre geste, nous avons atteint l'objectif fixé : le SMIRTOM

du Vexin a valorisé 6000 tonnes d'emballages ménagers et journaux-magazines à recycler, ce qui correspond à 25% du poids de la poubelle traditionnelle. Belle performance qui méritait d'être portée à la une ! **Continuons donc nos efforts** et n'oublions pas que la réussite du tri sélectif repose sur chacun d'entre nous : **plus nous trions, plus nous recyclons.**

Vous êtes plus nombreux à trier !

Depuis septembre dernier, les communes d'Épône et de Mézières sur seine, dans les Yvelines, participent au tri des emballages et des journaux-magazines.

Au mois de juin, la commune d'Ennery, nouvellement adhérente au SMIRTOM, lancera aussi la collecte sélective.

Le tri concernera alors près de 80 000 habitants du SMIRTOM du Vexin.

Lancement d'une nouvelle opération : le compostage individuel

Les pages 2 et 3 de ce numéro sont consacrées au compostage des déchets végétaux et de cuisine.

Comme vous pourrez le voir, le compostage est à la portée de chacun, s'il est suivi avec attention.

C'est pourquoi, le SMIRTOM du Vexin, dans le cadre de la modernisation de la gestion des déchets ménagers, propose, à qui le souhaite, des composteurs de jardin à des prix très intéressants.

Le SMIRTOM du Vexin représentant 93 communes, cette opération s'effectuera en 4 périodes entre 2002 et 2004 (cf. pages 2 et 3).

édito



Depuis l'automne 2000, le SMIRTOM du Vexin a mis en place la collecte sélective, en partenariat avec la société SEPUR.

Cette opération, véritable succès grâce à la forte adhésion des habitants

et à l'implication du SMIRTOM a impliqué un changement de mentalité pour le producteur de déchets mais aussi pour nos équipes de collecte. Désormais, le travail des ripeurs ne consiste plus seulement à vider les bacs, mais également à contrôler leur contenu et les refuser s'ils contiennent une grande quantité de produits non recyclables. Dans ce cas, le chauffeur note l'adresse et la raison du refus. Ces données sont ensuite transmises au SMIRTOM, qui met en place des actions de communication.

Cette collecte tri flux simultanée, exemple unique en Ile de France, nécessite 6 camions spécifiques, équipés de 3 caissons distincts pour le ramassage des matériaux recyclables en même temps. Ces véhicules, peu répandus en France (environ 25 ex.) se sont révélés bien adaptés à la collecte en milieu semi-rural, mais fragiles à l'usage. De plus, une usure moteur due à un défaut de conception a entraîné une immobilisation de 3 des 6 véhicules pour expertise et réparation. Malgré ces problèmes, nos efforts ont permis le maintien de la collecte des trois flux autant que possible. Nous vous présentons nos excuses pour les désagréments subis et vous assurons que la situation est rétablie depuis mi-février.

Merci encore pour votre patience et votre compréhension. Soyez certains que votre geste de tri n'est pas fait en vain, car jamais une collecte sélective n'a été éliminée en déchet.

Jean-Pierre PANICCIA
Directeur Général des exploitations.



Sommaire

- Vous avez un jardin!
Et si vous compostiez ? p.2
- Jean qui trie... p.4
- Des économies d'énergie
et de matières premières p.4

Vous avez un jardin ! Et si vous compostiez ?

A partir de septembre 2002, le SMIRTOM du Vexin propose aux habitants de 25 de ses 93 communes de recycler eux-mêmes leurs déchets de cuisine et de jardin en mettant à leur disposition des composteurs individuels, à tarif préférentiel. Entre 2002 et 2004, cette démarche sera étendue à l'ensemble des communes du SMIRTOM en quatre phases.

phase 1

(vous trouverez ci-joint un bon de commande à remplir)

- Aincourt
- Ambleville
- Amenucourt
- Arthies
- Banthelu
- Bray-et-Lû
- Buhy
- La-Chapelle-en-Vexin
- Charmont
- Chaussy
- Chérence
- Génainville
- Haute-Isle
- Hodent
- Magny-en-Vexin
- Maudétour-en-Vexin
- Montreuil-sur-Epte
- Omerville
- La Roche Guyon
- Saint Clair-sur-Epte
- Saint Cyr-en-Arthies
- Saint-Gervais
- Vétheuil
- Vienne-en-Arthies
- Villers-en-Arthies

Les prochaines phases de lancement du compostage vous seront communiquées ultérieurement.

Le compostage, c'est quoi ?

C'est la **transformation des déchets organiques** (déchets de cuisine et de jardin), **en un produit utile destiné à enrichir les sols : le compost**, sous l'action de micro-organismes (bactéries, champignons microscopiques) et en présence d'eau et d'oxygène. Ce processus imite celui de la fabrication de l'humus forestier grâce auquel les déchets du vivant sont recyclés.

Pourquoi composter ?

Pour réduire à la source la quantité des déchets ménagers à traiter.

En effet, les déchets biodégradables (hors papier-carton) que l'on peut composter, représentent en moyenne 30% du poids de notre poubelle.

En outre, tout ce qui est composté ne sera pas incinéré, limitant ainsi les émissions atmosphériques et les coûts.

Pour disposer d'un amendement naturel de qualité.

Le compost améliore les propriétés du sol, le rend plus stable et fertile, et son utilisation évite celle des engrais chimiques.





Que peut-on composter ?

DECHETS de CUISINE	DECHETS de JARDIN	DECHETS DIVERS (faibles quantités)
Épluchures et restes de légumes, fruits Coquilles d'œuf Marcs de café et de thé avec le papier filtre Restes de repas sauf os et viandes Papiers absorbants de cuisine	Feuilles mortes Fleurs fanées Plantes en pot Mauvaises herbes non grainées Tailles de haies et d'arbres (préalablement coupées en petits morceaux) Tontes de gazon (faible quantité et alterner les couches) Paille et foin	Sciures de bois Cendres de bois Litières de petits animaux Papiers et cartons non imprimés



Comment utiliser son compost ?

Au bout d'un an, votre compost est mûr. Il se caractérise par une structure fine, un aspect homogène, une couleur sombre, et une agréable odeur de forêt.

A maturité vous pouvez l'utiliser :

- soit comme amendement organique (petites plantes et potagers)
- soit comme support de culture

Il est vivement conseillé de préparer un terreau en mélange avec de la terre et du compost, car la plupart des plantes ne supportent pas d'être repotées dans du compost pur.

Avant maturité :

Le compost peut être disposé en paillage sur la terre, au pied des arbres, et sur les cultures bien avancées. Cette pratique protège la terre contre la sécheresse et limite la poussée des mauvaises herbes.

Comment composter ?

Il existe 2 méthodes pour composter :

• Le compostage en bac

Un composteur se présente sous la forme d'une structure en bois, ou en plastique. Il contient les déchets à composter en un volume réduit.

Avantages : Encombrement et nuisances visuelles réduits. Vous pouvez le mettre à l'abri des aléas climatiques et la maturation du compost est plus rapide. Mieux encore, les composteurs fermés placent les déchets hors de portée des animaux.

• Le compostage en tas

Il consiste à regrouper les déchets directement sur le sol afin de former un tas d'une hauteur variable (0,5 m à 1,5 m en moyenne).

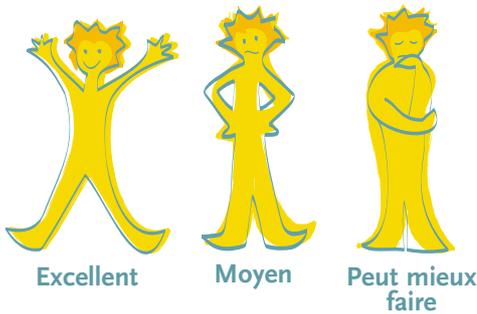
Avantages : Moindre coût et souplesse d'utilisation. Il n'y a aucune contrainte de volume, il est possible de faire autant de tas que vous le voulez, le retournement du compost en est facilité et le contrôle aussi.

Où se procurer un composteur ?

Par l'intermédiaire du SMIRTOM (selon les phases de lancement de l'opération) ou dans les jardineries, quincailleries, grandes surface.

Vous faites déjà du compostage individuel. Un doute, une question ? Un numéro : 01 30 39 28 10.

Jean qui trie, Jean qui pleure



Jean trie...	Objectifs Kg/an/hab	Résultats Kg/an/hab	Evolution
Bouteilles et flacons plastiques	5	7	Excellent
Cartons et briques alimentaires	12	11,5	Moyen
Emballages métalliques	3	4	Excellent
Verre	45	43	Moyen
Journaux-magazines prospectus	30	20	Peut mieux faire

Bravo ! Les objectifs fixés pour les emballages ménagers sont atteints. Des efforts sont tout de même à fournir pour le tri des journaux-magazines. Encore merci pour votre mobilisation et continuons dans cette voie.

Des Economies d'Energie et de Matières Premières

L'énergie que vous dépensez à trier n'est pas perdue... Bien au contraire, votre persévérance permet de réaliser des économies d'énergie considérables et de préserver des ressources naturelles précieuses.

En 2001, le SMIRTOM a valorisé au total 6000 tonnes d'emballages et journaux-magazines composés de :



Le recyclage de ces emballages et de ces journaux magazines a permis de réaliser d'importantes économies de matières premières qui auraient été nécessaires à leur production

1991 t de Sable et 302 t de Fioul	391 t de Pétrole brut	28 t de Bauxite	261 t de Minerai de fer et 130 t de Coke	3600 t de Bois
-----------------------------------	-----------------------	-----------------	--	----------------

Le recyclage d'une telle quantité d'emballages a également contribué :

- À une économie d'énergie équivalente à la consommation énergétique domestique de 2000 habitants en une année
- À une économie d'eau correspondant à la consommation domestique de 600 habitants en une année

Vous avez des questions, des suggestions, des expériences à nous faire partager. La feuille du tri vous donne la parole. Ecrivez-nous ou contactez-nous !



La feuille du **tri**

SMIRTOM du Vexin,
4 rue Beaudouin 95450 VIGNY
tél. : 01.30.39.28.10
fax : 01.30.39.22.05